

Session ordinaire  
du 15 mai 1955.

Election au  
Conseil de la  
République.

Le quinze mai mil neuf cent cinquante cinq, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire.

Étaient présents: M<sup>rs</sup> Allary Jean-Louis, Ferret Fernand, Philippéau Guile, Sampot Joseph, Mazire Fernand, Viollet Louis, Faure Edouard, Bajile Joseph, Fichou Julien.

Absents: M<sup>rs</sup> Chamnier Frédéric, Bauchot Lionel, se sont fait excuser.

Le Conseil a élu pour secrétaire: M<sup>r</sup> Mazire Fernand.

M<sup>r</sup> le Président a donné lecture:

1) des articles de la loi du 23 septembre 1948 et du décret du 24 septembre 1948 relatifs à l'élection des Conseillers de la République;

2) du décret de convocation des Conseils Municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection de 2 membres du Conseil de la République qui doit avoir lieu le 19 juin 1955 dans le département.

Election des délégués.

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à neuf heures quinze. Il a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	9
A déduire: bulletins blancs	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés:	8
Majorité absolue	5

ont obtenu:

M<sup>r</sup> Allary Jean-Louis : 8 voix.

ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués:

M<sup>r</sup> Allary Jean-Louis né le 15-12-1884 à Bonshies, qui a déclaré accepter le mandat.

## Election des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de trois suppléants.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement qui a suivi immédiatement le dépôt de votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	9
A déduire : bulletins blancs :	<u>0</u>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

### ont obtenu :

M: Ferret Fernand : 8 voix

M: Campot Joseph : 7 voix

M: Fichou Julien : 7 voix

M: Mazière Fernand : 5 voix

ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants.  
M: Ferret Fernand né le 20.1.03 à Petit Breuil Dyranson, qui a déclaré accepter le mandat.

M: Campot Joseph né le 16.3.86 à Combrès, qui a déclaré accepter le mandat.

M: Fichou Julien né le 13.1.06 à Morlaix, qui a déclaré accepter le mandat.

Observations et réclamations: Néant.

La séance a été levée à neuf heures quarante cinq.

Et ont signé les membres présents.

Le Président,

*[Signature]*

Les Membres du Conseil Municipal

Le Secrétaire,  
*Mazière*

*Fauré*  
*Philippeaux*  
*Campot*  
*Fichou*

### Même séance.

Après avoir pris connaissance de la circulaire de M. le Préfet de la Charente, en date du 6 avril 1955, le Conseil à l'unanimité désigne deux autres représentants, pour faire partie de la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale  
ce sont M<sup>rs</sup> Bayle Albert  
et Sommerhalter Charles.

COMITE d'ORGANISATION

Villebois-Lavalette le 10 Mai 1950

de la Fête Cantonale des Ecoles  
du Canton de Villebois-Lavalette

Monsieur le Maire,

Vous avez pu constater, en 1950, et en 1951, le succès remporté par la Fête Cantonale des Ecoles publiques. Nous avons l'honneur de vous faire connaître que les instituteurs et les institutrices du Canton ont décidé d'organiser cette année, une nouvelle manifestation enfantine de cette envergure, le 3 juillet, à Villebois-Lavalette.

Nous serions très heureux de vous voir honorer de votre présence cette fête de l'enfance. Nous vous prions de transmettre cette invitation aux Membres de votre Conseil Municipal.

Vous n'ignorez pas les frais énormes qu'entraîne une telle organisation, notamment en ce qui concerne le transport et le goûter de plusieurs centaines d'enfants. Nous nous permettons donc de solliciter, comme lors des Fêtes précédentes, le vote d'une subvention communale.

J'espère qu'il vous sera possible de satisfaire notre demande. Dans ce cas, le mandat serait à établir au nom de M. Lafort, instituteur à Gardes, trésorier du Comité d'organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec nos remerciements anticipés, nos salutations distinguées.

Pour les Membres du Comité

Le Président:

*M. Bouton*

M. Bouton

Fête Cantonale des Ecoles.

Approuvé le  
31 mai 1955.

Monsieur le Président fait ensuite connaître au Conseil qu'une fête cantonale des Ecoles aura lieu à Villebris-Lavalette le 3 juillet prochain et qu'il serait nécessaire de venir en aide au Comité d'organisation de cette fête en votant une subvention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 2.500 francs. Cette somme sera prise au Chapitre XII, article 1. Dépenses Imprévues, Service 1955.

Bureau de Bienfaisance.

Présents: M<sup>rs</sup> Faure Arthur et Bouderon Robert.

Madame Renaudon Madeleine, domiciliée au bourg, ayant dû être hospitalisée a demandé le bénéfice de l'Association Médicale Gratuite. La demande est acceptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

*Xe*

Philippe Faure  
Campy  
Faug  
Faug  
Mazey